

01/09/2021



## REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U14 LIGUE

District	Licenciés U11-U12	Nbe d'équipes	Nbe d'équipes finales (40 à mi saison)	Nbe d'équipes	Nbe d'équipes finales (20 à fin de saison)
16	791	2,3	2	1,2	1
17	1331	3,9	4	1,9	2
19	535	1,6	2	0,8	1
23	209	0,6	1	0,3	1
24	750	2,2	2	1,1	1
33	3850	11,2	11	5,6	5
40	894	2,6	3	1,3	1
47	618	1,8	2	0,9	1
64	1774	5,2	5	2,6	3
79	1105	3,2	3	1,6	2
86	1054	3,1	3	1,5	1
87	818	2,4	2	1,2	1

### I Organisation Générale

La Commission Régionale des Compétitions est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle Aquitaine sont applicables à cette compétition, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ce championnat, en Mars 2022 les 40 équipes réparties selon le tableau de répartition annoncé ci-dessus

Cette compétition se déroule par match « aller » à partir du mois de Mars avec 4 poules de 10 clubs.

Peuvent participer à ce critérium :

- les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. pour participer aux rencontres

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

### II Accessions – Rétrogradations

Le schéma annexé au présent règlement précise les conditions de montées et de descentes avec les précisions suivantes :

#### Accession des équipes U13 au championnat régional U14 R1 – 30 équipes

##### **A la fin de la saison**

Les équipes classées 1 à 7 et les 2 meilleurs 8<sup>èmes</sup> (en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) accèdent au championnat U14 R1. En cas de vacances (désistement...) il est fait appel à un autre 8<sup>ème</sup> puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### Accession des équipes U13 au championnat régional U14 R2 – 30 équipes

##### **A la fin de saison**

Les deux plus mauvais 8<sup>ème</sup> et les équipes classées 9 et 10 accèdent en U14 R2.

Il faut rajouter les équipes venant des districts (20), conformément au tableau de répartition annoncé ci-dessus.

### III Calendrier et Heure des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30
- Lever de rideau : 13H00 ou 13H30

### IV Encadrement – Banc de touche

- se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle Aquitaine

### V Ballons

Taille 4

### VI Dispositions particulières

#### a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

#### b) Terrain

- Le terrain doit correspondre à un demi- terrain de football à 11 réalisé dans les conditions prévues à l'annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations sportives.
- la surface de réparation est de 26 mètres de large (10 mètres de part et d'autre des poteaux de buts) sur 13 mètres dans le sens longitudinal du terrain.

#### c) Nombre de joueurs (ses)

- une équipe se compose de huit (8) joueurs (ses) et de quatre (4) remplaçants(es)
- une équipe présentant moins de 7 joueurs (ses) sera :
  - déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre
  - déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.

#### d) Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).

#### **Toutefois :**

- le gardien de but peut relancer le ballon après l'avoir saisi des mains :
  - soit à la main
  - soit au pied après l'avoir fait rouler par terre.

A défaut du respect de ces règles, l'arbitre sanctionne la faute d'un coup-franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point où elle a été commise.

- si le gardien saisit le ballon des mains dans la surface de réparation à la suite d'une passe volontaire, du pied, en retrait d'un partenaire ou après une touche jouée par un de ses partenaires, l'arbitre sanctionne la faute d'un coup-franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point où celle-ci a été commise.
- pour le coup d'envoi et les reprises de jeu, les joueurs doivent se trouver à une distance minimum de 6 mètres du ballon. Il est interdit de marquer sur un engagement.
- la remise en jeu du ballon suite à un coup de pied de but se fait à 9 mètres de la ligne de but de part et d'autre du point de réparation.
- le point de réparation se situe à 9 mètres de la ligne de but.

#### e) durée des matches

- 2 mi-temps de 30 minutes
- une pause « coaching » de 2 minutes à la 15<sup>ème</sup> minute de chaque période doit être observée.

**Nota :** la participation au championnat U13 Critérium Régional n'est autorisée que pour une seule équipe par club.